

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE : PROCEDURE DE DESAFFECTATION
DU DOMAINE PUBLIC SITUEE QUARTIER FLANQUEGIAIRE D'UNE
PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE E N°1407 POUR
PERMETTRE LE CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE
COMMUNAL EN VUE DE SON ALIENATION**

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique relative à la désaffectation du domaine public située quartier Flanquegiaire d'une partie de la parcelle cadastrée E n° 1407 pour permettre le classement dans le domaine privé communal en vue de son aliénation.

L'enquête sera ouverte du mercredi 10 janvier 2024 au jeudi 25 janvier 2024 inclus.

Elle se déroulera à la Mairie de Besse-sur-Issole, 15 boulevard Paul Bert, 83890 Besse-sur-Issole.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Besse-sur-Issole pendant la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie du 10 janvier 2024 au 25 janvier 2024 inclus.

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles sur le site internet de la commune (<https://www.besse-sur-issole.fr/>).

Durant cette période chacun pourra prendre connaissance du dossier consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : urbanisme.besse@orange.fr.

Le public peut également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

M CHABAUD, Commissaire Enquêteur,
Enquête publique désaffectation du domaine public située quartier Flanquegiaire
d'une partie de la parcelle cadastrée E n° 1407 pour permettre le classement dans le
domaine privé communal en vue de son aliénation.
Mairie de Besse sur Issole
15 Boulevard Paul Bert
83890 Besse-sur-Issole

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Besse-sur-Issole aux jours et horaires suivants :

- Le 10 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 (début de l'enquête)
- Le 25 janvier 2024 de 14h00 à 17h00 (fin de l'enquête)

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Besse-sur-Issole un dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.


Le Maire
Eric COLLIN